

N° 2024-042

ELECTION DU 6EME VICE-PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VERSANTS D'AIME

L'an deux mil vingt-quatre le vingt-sept mars, le Conseil Communautaire dûment convoqué le 14 mars, s'est réuni à Aime-La-Plagne, sous la Présidence de Lucien SPIGARELLI, Président.

M. GOSTOLI Michel est désigné secrétaire de séance.

Présents :

Mmes DUCHOSAL Sylviane, BERARD Patricia, CHAMOUSSIN Bernadette, LIMONTA VERTHIER Muriel, GIROD-GEDDA Isabelle, MAIRONI-GONTHIER Corine, MARTINOD Marie, PAVIET Rose,

MM. SPIGARELLI Lucien, BOCH Jean-Luc, FAVRE Didier, HANRARD Bernard, BOUTY Georges, BROCHE Richard, DUC Jacques, DUCOGNON Guy, GOSTOLI Michel, PELLICIER André, , TRAISSARD Robert, VIBERT Christian, VILLIBORD Guillaume.

Absents excusés :

Mme ASTIER Fabienne, FAGGIANELLI Evelyne (donne pouvoir à Mme BERARD), FAVRE Maryse (donne pouvoir à M. FAVRE), VILLIEN Michelle (donne pouvoir à M. GOSTOLI)

MM. MARCHAND-MAILLET Thierry (donne pouvoir à Mme GONTHIER-MAIRONI), SILVESTRE Jean-Louis (donne pouvoir à M. HANRARD)

En exercice : 27

Présents : 21

Absents : 6

dont pouvoir : 5

Le Président rappelle la délibération n°2024-041 prise en séance fixant le nombre de Vice-président à 6 selon les modalités définies à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Il invite le Conseil Communautaire à élire son 6^{ème} Vice-président et a rappelé que l'élection a lieu au vote secret, au scrutin uninominal majoritaire à trois tours. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. La majorité est appréciée par rapport au nombre de suffrages exprimés. En cas d'égalité des suffrages, le candidat le plus âgé est déclaré élu. Les membres de l'assemblée demandent la possibilité de déroger au principe du scrutin secret.

Le Président met au vote cette demande. A l'unanimité, 26 voix pour le vote à main levée pour l'élection du 6^{ème} Vice-Président

Ceci exposé,

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré,

- nombre de conseillers présents avec voix délibératives n'ayant pas pris part au vote :
- nombre de votants : 26
- nombre de suffrages déclarés nuls par les assesseurs :
- nombre de suffrages exprimés : 26
- majorité absolue : 26

| Candidats | Suffrages obtenus en chiffres | Suffrages obtenus en lettres |
|----------------|-------------------------------|------------------------------|
| Marie MARTINOD | 26 | Vingt six |

VU l'article L.5211-10 du CGCT ;

VU la délibération n°2024-041 prise en séance ;

VU le résultat du scrutin ;

PROCLAME Mme Marie MARTINOD 6^{ème} Vice-présidente de la Communauté de Communes Les Versants d'Aime et la **DECLARE** installée.

FAIT ET DELIBERE LE 27 MARS 2024.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le Président,
Lucien SPIGARELLI

LES VERSANTS D'AIME
COMMUNAUTE DE COMMUNES
1002, AVENUE DE TARENTAISE
BP 60 - 73212 AIME-LA-PLAGNE CEDEX